

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **25 SEPTEMBRE 2018**

Il est procédé à un vote unique sur les points numérotés de 13, 15, 16 et 17

Délibérations CA 2018 / 09 / 25 – 12 à 15

Point 13 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION du STATUT "ENSEIGNANT ASSOCIE à MI-TEMPS"

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 7

Délibération CA 2018 09 25 - 12

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du statut "Enseignant associé à mi-temps".

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	19
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018



Le Président★
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 28 SEP. 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 26 SEP. 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 28 SEP. 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 15 de l'Ordre du Jour :

LISTES d'APTITUDE BIATSS et TRANSFORMATION d'EMPLOIS 2018

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 8

Délibération CA 2018 09 25 - 13

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les transformations d'emplois 2018 résultant des listes d'aptitude BIATSS.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	19
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 28 SEP. 2018**

Point 16 de l'Ordre du Jour :

CAMPAGNE de PUBLICATION des EMPLOIS du SECOND DEGRE 2019 : 1^{ERE} VAGUE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 9

Délibération CA 2018 09 25 - 14

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la publication des emplois de personnel enseignant du second degré dans le cadre de la 1^{ère} vague de la campagne d'emplois 2019.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	19
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 28 SEP. 2018

Point 17 de l'Ordre du Jour :

REMUNERATION des ACTIVITES ACCESSOIRES des PERSONNELS BIATSS*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 10 à 10.1

Délibération CA 2018 09 25 - 15**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modalités d'exercice (notamment récupération ou rémunération), par les personnels BIATSS de l'Université de Lorraine, d'activités accessoires au sein de l'Établissement.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	19
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 28 SEP. 2018

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **25 SEPTEMBRE 2018**

Suite à la demande d'un Administrateur, le point 14 fait l'objet d'un vote séparé

Délibération CA 2018 / 09 / 25 – 16

Point 14 de l'Ordre du Jour :

PRIME D'INTERESSEMENT 2018

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 11

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la poursuite en 2018 du dispositif d'intéressement au bénéfice des personnels BIATSS.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
<i>Présents</i>	19
<i>Représentés</i>	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018



Le Président ★
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 28 SEP. 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 26 SEP. 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 28 SEP. 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **25 SEPTEMBRE 2018**

Délibération CA 2018 / 09 / 25 – 17

Point 18 de l'Ordre du Jour :

BILAN SOCIAL 2017

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 12

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Bilan Social 2017.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018



Le Président

Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **28 SEP. 2018**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **25 SEPTEMBRE 2018**

Délibération CA 2018 / 09 / 25 – 18

Point 19 de l'Ordre du Jour :

ACCREDITATION du DIPLOME D'ETAT INFIRMIER en PRATIQUE AVANCEE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 13

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la demande d'accréditation du Diplôme d'Etat *Infirmier en Pratique Avancée*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	15
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

Fait le 26 septembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **28 SEP. 2018**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **25 SEPTEMBRE 2018**

Délibération CA 2018 / 09 / 25 – 19

Point 20 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION de la DELIBERATION du 12 JUIN 2018 relative aux PRESTATIONS OPTIONNELLES COMPLEMENTAIRES de SCOLARITE (POCS) proposées par L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE des MINES de NANCY (ENSMN)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 14

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification de la délibération du 12 juin 2018 relative aux Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) proposées par l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
Présents	15
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 28 SEP. 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 26 SEP. 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 28 SEP. 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **25 SEPTEMBRE 2018**

Délibération CA 2018 / 09 / 25 – 20

Point 22 de l'Ordre du Jour :

LISTE des UE LIBRES 2018-2019

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 15

Délibération CA 2018 09 25 - 20

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la liste des UE Libres 2018-2019.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **28 SEP. 2018**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **25 SEPTEMBRE 2018**

Délibération CA 2018 / 09 / 25 – 21

Point 23 de l'Ordre du Jour :

UTILISATION du PORTAIL HAL UNIVERSITE DE LORRAINE comme BIBLIOGRAPHIE OFFICIELLE de L'UNIVERSITE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 16

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'utilisation du portail HAL Université de Lorraine comme bibliographie et support bibliographique officiels de l'Université, dans les conditions de l'annexe 16.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	12
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	6

Fait le 26 septembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 28 SEP. 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 26 SEP. 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 28 SEP. 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2018 / 09 / 25 – 22

Point 24 de l'Ordre du Jour :

ÉVOLUTION de la FICHE de COÛTS de L'UNIVERSITE DE LORRAINE pour les PRESTATIONS de SERVICE concernant les PERSONNELS NON PERMANENTS et les FRAIS D'ENVIRONNEMENT*Document transmis aux Administrateurs***Délibération :**

Conformément à la délibération du 13 décembre 2016, les principaux composants conduisant à la détermination des coûts et des tarifs de vente sont les suivants :

- principe du coût complet *a minima*,
- taux d'environnement par pôle scientifique (2016),
- coûts salariaux moyens chargés par corps (primes incluses).

Le Conseil modifie ces principes comme suit :

Changement du mode de calcul du coût des personnels recrutés pour les prestations de services (passées sous bon de commande ou par contrat de prestation de service) :

Il a été constaté que le mode de calcul actuel des coûts des prestations de services en utilisant les taux moyens par type de personnels pour les personnels recrutés spécialement sur les contrats (personnels non permanents) engendrait un coût complet trop élevé et ne reflétait pas la réalité du coût des embauches.

Il est donc proposé les dispositions suivantes concernant le calcul du coût des prestations de services pour les personnels non permanents:

- Appliquer les taux moyens uniquement des agents contractuels (en excluant les titulaires) pour le calcul de coût des personnels recrutés spécialement sur les contrats de prestation de service,
- Permettre aux directions en charge de négocier le coût des prestations, d'appliquer en cas de besoin, au cas par cas, dans le cadre de la négociation avec le partenaire et uniquement dans le cas d'un recrutement de plus de 3 mois, le coût réel du personnel recruté spécialement sur le contrat, afin d'être plus proche de la réalité des coûts.

Mise à jour des taux d'environnement des pôles scientifiques et des coûts moyens par type de personnels pour 2017/2018 pour le calcul du coût complet (pour les contrats de prestation de service, les prestations de service sur bon de commande et tout autre partenariat socio-économique comportant un aléa de recherche (contrat de recherche, contrats d'étude, ...)).

Les nouveaux taux d'environnement par Pôle Scientifique et les nouveaux coûts moyens par type de personnels, calculés à partir des données 2017, seront applicables après délibération du CA.

ANNEXE

- **liste des taux d'environnement.**

ANNEXE : Taux d'environnement par pôle scientifique calculés à partir des données comptables 2017 et applicables pour le calcul de la fiche de coût à partir de la délibération du CA.

		Taux calculé sur les données 2017	Taux calculé sur les données 2016 (pour rappel)
RM*	POLE A2F	91%	88%
RN*	POLE BMS	61%	62%
RO*	POLE CLCS	32%	38%
RP*	POLE CPM	67%	63%
RQ*	POLE EMPP	51%	52%
RR*	POLE OTELO	85%	86%
RS*	POLE AM2I	33%	39%
RT*	POLE M4	84%	74%
RU*	POLE SJPEG	29%	31%
RV*	POLE TELL	34%	33%
Ensemble établissement		50%	50%

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **28 SEP. 2018**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **25 SEPTEMBRE 2018**

Délibération CA 2018 / 09 / 25 – 23

Point 25 de l'Ordre du Jour :

CONVENTION de CESSION de BIENS MOBILIERS à titre ONEREUX

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 17

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la convention de cession de biens mobiliers à titre onéreux (à hauteur d'un montant total de 900 €).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	14
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 26 septembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **28 SEP. 2018**